



## Explication pour la budgétisation des projets

**Nous présentons dans cet Aide-mémoire nos critères pour l'établissement d'un budget de projet. Ces critères, déterminants pour l'évaluation des requêtes, nous permettent d'effectuer une évaluation systématique et comparative des requêtes soumises.**

### **Financement propre :**

Notre Fondation soutient les projets qui présentent un intérêt pour la prévention dans le domaine des soins. C'est pourquoi nous encourageons les projets à fournir des prestations propres, sous la forme de ressources financières effectivement mises à la disposition du projet. Ces ressources doivent être supérieures à une simple contribution aux frais généraux.

Les subventions de tiers ne sont pas considérées comme une prestation propre. Les ressources indiquées comme prestations propres font partie intégrante du budget de projet.

### **Budgétisation des charges salariales :**

Afin d'évaluer les charges salariales budgétées, il nous faut impérativement connaître les salaires bruts. Par principe nous vous prions de nous indiquer dans la mesure du possible vos barèmes de références (ou de joindre les grilles de salaires), pour les cotisations de l'employeur aux assurances sociales, un forfait maximum correspondant à 20 % des salaires bruts peut être budgété. Présentez les apports financiers propres directement dans le tableau

Notre Fondation prend à sa charge 20 pour cent de poste maximum ou 365 heures/an pour la direction de projet. En fonction de circonstances spécifiques, cette règle peut souffrir d'exceptions.

### **Budget :**

Nous vous rendons attentif à bien distinguer les coûts de projet par poste (prestations, gestion, administration, coordination). Distinguer les pourcentages de financement pour chaque poste du budget (la part de financement propres PSCH colonne % en rouge).

### **Réserves :**

Afin de couvrir les éventuels risques liés au projet, il est possible de budgétiser, comme réserves, au maximum 10 % des coûts du projet. Le dernier paiement se fonde sur un décompte final détaillé. La dernière année de financement les fonds mis en réserves doivent être dissout.